

Garantie limitée standard sur les déflecteurs de plinthe d'escalier mécanique

EHC Global Inc. et ses sociétés affiliées (« EHC ») garantissent que chaque Déflecteur de plinthe d'escalier mécanique a été fabriqué conformément aux Spécifications et qu'il est exempt de tout vice de fabrication ou de matériau. La présente Garantie restera en vigueur pendant une période de douze (12) mois à compter de la date de réception du Déflecteur de plinthe d'escalier mécanique par le Client à la destination spécifiée dans le bon de commande d'origine.

La présente Garantie ne comprend pas ou ne couvre pas les problèmes du produit attribuables en totalité ou en partie à : un accident, une mauvaise utilisation, du vandalisme, l'exposition ambiante, l'utilisation d'autres produits de nettoyage que ceux autorisés par EHC, la négligence, une installation/configuration incorrecte, un entretien défectueux, des modifications ou une réparation du Déflecteur de plinthe d'escalier mécanique par une personne autre qu'un employé d'EHC ou une personne approuvée par écrit par EHC.

L'usure causée par l'utilisation n'est pas couverte par la présente Garantie.

Lorsque le Client pense qu'un Déflecteur de plinthe d'escalier mécanique est défectueux et qu'il ne respecte pas les Spécifications ou qu'un vice de fabrication ou de matériau est évident, le Client doit aviser EHC le plus rapidement possible, par écrit, en décrivant la nature du problème, en joignant des photographies du problème et en indiquant le numéro de commande à des fins d'identification et de suivi. Si nécessaire, afin de se conformer à l'ISO, la demande de mesures correctives du client doit également être incluse à ce stade.

Dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception des détails susmentionnés, EHC évaluera la portée de la réclamation et répondra avec des instructions avisant si le problème fera l'objet d'une enquête sur le terrain ou doit être renvoyée à EHC pour inspection.

Si une enquête sur le site est requise, le Client fera tous les efforts raisonnables pour permettre au technicien désigné par EHC d'accéder au site et devra coopérer pleinement pendant les procédures d'inspection.

Si le remplacement d'un produit est nécessaire, le Client doit signer et fournir un nouveau bon de commande pour un Déflecteur de plinthe d'escalier mécanique de remplacement qui sera assujéti aux mêmes modalités et conditions et dates de garantie d'origine. À la demande d'EHC, le Client doit, à ses frais, enlever le Déflecteur de plinthe d'escalier mécanique et le faire livrer à l'usine désignée par EHC pour inspection et analyse dans les 30 jours suivant la date à laquelle la demande initiale de réparation au titre de la garantie a été faite à EHC. Le non-retour du produit à EHC dans les 30 jours peut annuler la Garantie, sauf approbation contraire par EHC. EHC s'efforcera de terminer son inspection et son analyse du Déflecteur de plinthe d'escalier mécanique retourné dans les dix (10) jours ouvrables suivant sa réception et, dès que possible, informera le Client de ses conclusions.

Si EHC détermine que le Déflecteur de plinthe d'escalier mécanique est défectueux et que la garantie est applicable, EHC peut, à ses frais : (i) prendre des dispositions pour effectuer une réparation sur le terrain, ou (ii) effectuer la réparation en usine et renvoyer le produit, ou (iii) si le produit de remplacement a été fourni en vertu d'un nouveau bon de commande, EHC fournira un avis de crédit au Client pour le prix d'achat du produit de remplacement, à condition que la facture du produit de remplacement ait été payée intégralement.

EHC ne sera pas responsable des coûts de main-d'œuvre ou d'autres coûts connexes associés à l'enlèvement ou à la réinstallation de tout Déflecteur de plinthe d'escalier mécanique remplacé ou réparé. EHC paiera les frais d'expédition et de droits pour un produit réparé ou remplacé selon les mêmes modalités que celles énoncées dans le bon de commande d'origine. Si le Client choisit un mode de livraison différent ou une destination de remplacement différente, le Client devra payer des frais de livraison supérieurs à ceux qui auraient été engagés si la livraison avait été effectuée conformément aux dispositions du bon de commande d'origine.

De même, si le Client choisit de remplacer le Déflecteur de plinthe d'escalier mécanique par un produit différent de celui spécifié dans le bon de commande d'origine, le Client devra payer tous les frais pertinents, le cas échéant.

Si EHC détermine qu'un Déflecteur de plinthe d'escalier mécanique n'est pas défectueux ou que la garantie ne s'applique pas, le Client devra payer : (i) les coûts associés à l'inspection et à la réparation sur le terrain, ou (ii) le prix d'achat du Déflecteur de plinthe d'escalier mécanique de remplacement, ainsi que tous les frais de transport et de douane.

L'engagement de tout service tiers dans le processus de détermination du lien de causalité ou dans le règlement négocié de toute réclamation découlant de la présente Garantie doit être mutuellement convenu, à l'avance, par EHC et le Client.

Le Client renonce par les présentes à toutes autres garanties, conditions, obligations ou responsabilités, explicites ou implicites, découlant de la loi ou autrement (y compris toute garantie implicite de qualité marchande d'aptitude à un usage particulier, ainsi que toute obligation d'EHC à l'égard des dommages consécutifs) concernant le Déflecteur de plinthe d'escalier mécanique et tout Déflecteur de plinthe d'escalier mécanique et elle ne doit pas être étendue, modifiée ou altérée sauf par une instruction écrite signée par EHC et le Client.

NOTE - Les termes « Spécifications » et « Déflecteur de plinthe d'escalier mécanique » utilisés dans la présente Garantie sont définis comme suit :

a) Le terme « Spécifications » définit les dessins et les informations associées à un Déflecteur de plinthe d'escalier mécanique convenus par EHC et le Client

b) Le terme « Déflecteur de plinthe d'escalier mécanique » définit le déflecteur de sécurité ou le garde-jupe visant à réduire le risque de coincement latéral sur un escalier mécanique, un trottoir roulant ou une rampe inclinée.